

Casseneuil, 11 juillet 2023

Pour les élèves de la Section EGPA.

Chers Parents,

Après une année scolaire bien remplie, chacun va pouvoir maintenant se ressourcer pour se préparer à la rentrée de septembre. Voici quelques informations utiles pour cette rentrée.

ATTENTION : Les régimes alimentaires particuliers ne sont pas pris en charge par l'établissement. Les élèves concernés (reconnus dans le cadre d'un PAI) et uniquement ceux-là, devront nous être signalés dès la rentrée. Ils devront apporter leur propre repas marqué à leur nom et conditionné dans un emballage isotherme. Ils auront la possibilité de réchauffer leur repas et de manger avec leurs camarades. Vous aurez la possibilité de consulter les menus sur votre espace numérique PRONOTE à l'adresse suivante : <http://www.stpierre47.fr>

Les élèves recevront le jour de la rentrée une pile de livres prêtés gracieusement par l'établissement (une fiche d'identification est collée sur chacun des livres que vous devrez compléter au nom de votre enfant (ne pas la raturer, ne pas l'arracher), les cahiers de travaux dirigés et les emplois du temps.

Les livres devront être soigneusement couverts (ne pas mettre de ruban adhésif sur le cartonnage).

À la fin de l'année, un état de livres sera effectué. Si un ou des livres sont perdus ou rendus anormalement abîmés, ils seront facturés à hauteur de leur perte ou de leur dégradation.

L'attestation d'assurance sera à remettre **IMPÉRATIVEMENT** le jour de la rentrée, ainsi que la fiche « **Autorisations parentales** » ci-jointe.

1- RENTRÉE DES CLASSES :

- 6^e

LUNDI 4 SEPTEMBRE à 8h 30

Les parents des élèves de 6^{ème} sont invités à accompagner leur enfant et seront accueillis par Mme la Directrice. Nous vous accueillerons autour d'un café.

- 5^e, 4^e et 3^e

MARDI 5 SEPTEMBRE à 8h 30

ATTENTION : les élèves de **6EGPA** et **5EGPA** n'ont pas cours les mercredis matin.

Informations :

- 1 facture annuelle est éditée avec la possibilité de payer mensuellement et des factures intermédiaires pour des prestations annexes (repas du mercredi, étude, sortie...)

1 - FOURNITURES : Ne pas acheter d'agenda, il est offert par le collège ainsi que l'ensemble des cahiers.

Fournitures indispensables pour tous les élèves (à se procurer) :

Une trousse avec tout le nécessaire (colle- fluo- stylos (noir, bleu, vert) - gomme- crayons à papiers- règle- équerre - compas- rapporteur- feutres- crayons couleur- scotch- ciseaux...).

Pour le sport = Sac de sport- 1 paire chaussures sport type running- 1 short- 1 tee-shirt- 1 serviette toilette- 1 sweat- 1 jogging- 1 gourde- Déodorant à bille uniquement-

2 - RAMASSAGE SCOLAIRE

Renseignements et inscriptions : SOIT **transports.nouvelle-aquitaine.fr** (élèves hors C.A.G.V) SOIT **bus-elios.fr** (élèves de la C.A.G.V., avant le **13 juillet**).

3 - ASSURANCES SCOLAIRES INDIVIDUELLE ACCIDENT

Tout élève doit être couvert par un contrat individuel accident extra-scolaire sans lequel il ne peut pas participer aux sorties scolaires et extra-scolaires : l'enfant est alors couvert 24 heures sur 24 et tout au long de l'année.

1- **Si vous choisissez l'assurance retenue par l'établissement (FEC) :**

23 Allée des Cramats – 47440 – Casseneuil

Tél : 05 53 41 08 05 Fax : 05 53 41 03 74 e-mail : secretariat@stpierre47.fr

BLOG : <http://collegestpierre.over-blog.com> / INSTAGRAM : [cst_pierre47](https://www.instagram.com/cst_pierre47)

Elle vous permet d'avoir une garantie adaptée et un tarif intéressant.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de souscription que vous remettrez complété – **IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée** - mettre le nom, prénom de votre enfant. **Le coût sera porté sur la facture - NE PAS DONNER DE CHÈQUE – (Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez porter tous les prénoms de vos enfants sur le même coupon).**

2- Si vous choisissez une autre assurance

Il est **IMPERATIF** de remettre à l'établissement **le jour de la rentrée**, une attestation d'assurance justifiant d'une couverture « **individuelle accident de type extra scolaire** » pour l'année scolaire 2022/2023 : certaines assurances dites « scolaires » proposées dans le cadre du contrat multirisque ne sont pas de véritables assurances « individuelle accident ».

ATTENTION : ne pas confondre cette assurance individuelle accident avec l'assurance responsabilité civile qui seule couvre les dommages que pourrait causer votre enfant à autrui.

IMPORTANT : pour les élèves non assurés à la FEC, qui font des stages au cours de l'année scolaire, il est **essentiel** que soit porté sur l'attestation d'assurance « **garantie dommages causés aux biens du maître de stage** ». **Veillez-vous en assurer.**

4- FACTURATION

Sauf cas exceptionnel, le régime est acquis par période, c'est à dire de septembre à janvier et de février à juillet.

Nous attirons votre attention sur les principes suivants :

- La demi-pension comprend 4 repas par semaine. Le non règlement de la demi-pension entraînera le passage en externat avec possibilité d'achat de carnets de 10 repas.
- Les externes qui souhaitent manger occasionnellement achètent à la comptabilité des tickets repas.

Du fait des charges fixes, sont décomptées à hauteur de 50% :

- Les absences supérieures de 5 jours ainsi que les jours de stages ou sorties scolaires.

Les prélèvements se font sur 10 mois et le 8 de chaque mois, à partir du mois **d'octobre 2023 au mois de juillet 2024.**

Une facture de clôture pourra vous être envoyée début juillet. Elle sera suivie d'un prélèvement au 15 /07 (livres abîmés ou non rendus, études mois juin, repas occasionnels, ...).

ATTENTION : la facturation sera envoyée par mail, merci de nous donner votre adresse mail.

Service comptabilité (ligne directe) au 05 53 41 68 69 – Prendre rendez-vous pour les cas particuliers.

5 - POUR UNE RENCONTRE AVEC UN MEMBRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Toute rencontre suppose une disponibilité des personnes. Aussi, il est indispensable de prendre rendez-vous avec la personne concernée.

Pour un enseignant, privilégier l'agenda de l'élève et le logiciel PRONOTE (à la rentrée).

Pour Mme la Directrice de l'établissement et pour M. ARMENGAUD, responsable de la Section EGPA, prendre un rendez-vous auprès du secrétariat **05 53 41 08 05.**

INFORMATION DIVERSES

Vous trouverez ci-joint :

- La liste des fournitures dont il faudra munir votre enfant pour la rentrée. **NE PAS ACHETER D'AGENDA, il est offert par l'établissement.**
- Un flyer CMALISTE – SCOLEO
- Un exemplaire d'adhésion à l'assurance proposée par le collègue
- Les listes fournitures
- La liste des ouvrages demandés en français est déposée au Centre culturel à Leclerc- Villeneuve sur Lot
- La fiche « Autorisations Parentales ».

Bonnes vacances à tous.
La Direction